



SG-DETEC, 3003 Berne

Aux gouvernements cantonaux

J275-0203
Berne, le 27 août 2010

Audition relative aux bases juridiques nécessaires à l'instauration de zones environnementales

Madame la Conseillère d'Etat,
Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par la présente, nous vous soumettons pour avis le projet d'ordonnance sur l'étiquette écologique. Elaborée par l'Office fédéral des routes en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement, la nouvelle ordonnance fournit aux cantons les instruments juridiques nécessaires à l'instauration de zones environnementales, où les émissions imputables au trafic routier pourront être limitées afin de réduire la pollution. Elle entraîne des modifications de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) et de l'ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO), sur lesquelles vous voudrez bien aussi prendre position.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre opinion, forgée de concert avec les services cantonaux de protection de l'environnement et les autorités compétentes en matière de circulation routière, d'ici au **26 novembre 2010**, à l'adresse électronique suivante :

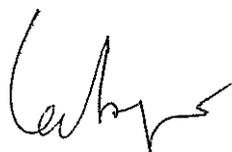
svg@astra.admin.ch

Si vous le souhaitez, vous pouvez évidemment nous transmettre votre avis sur papier (Office fédéral des routes, 3003 Berne).

Dans le souci d'économiser les ressources, nous renonçons à vous envoyer un exemplaire imprimé du dossier de l'audition. Vous pouvez télécharger tous les documents concernés à partir de l'adresse Internet ci-dessous :

<http://www.admin.ch/ch/ff/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Moritz Leuenberger', with a stylized flourish at the end.

Moritz Leuenberger
Conseiller fédéral

Annexes:

- Projets et commentaires
- Liste des participants à l'audition